




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le 
ID : 031-213105588-20210311-D20210311-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

D2021-03-11

Séance du 11 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elu	11
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absent	1

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian CAMINADE, le Maire.

Présents : Mesdames Cécile CASTANET, Carine COMPAN, Lydie DUPRAY, Geneviève HORSEAU, Charlène PUGET, Sandrine TORTEL, et Messieurs Nicolas ANGIO, Christian CAMINADE, Philippe FEDOU, Pascal MERIC.

Absent : Thierry ROUGIER

Secrétaire de séance : Madame Geneviève HORSEAU

Date de convocation

04/03/2021

Date d'affichage

04/03/2021

Objet : ESIT – REPARATION FISSURES MURS EXTERIEURS SUR EXTENSION (3 façades) ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE - SINISTRE ASSURANCE GROUPAMA

Suite à la constatation de fissures des murs extérieurs sur l'extension (3 façades) Ecole Maternelle et Élémentaire, une déclaration de sinistre a été déclarée à notre assurance GROUPAMA, un expert s'est déplacé et a constaté l'étendue des dégâts et a fait faire un estimatif de la réparation.

Suite à la réception de ce devis, l'assurance prend en charge la totalité du sinistre.

Une indemnité sera versée à la commune de TARABEL pour l'intégralité de ces travaux, cette dernière devra faire l'avance et payer directement l'entreprise.

L'entreprise NEROCAN a été choisi par l'assureur, le devis s'élève 12 192 € HT

Madame la Présidente, demande au conseil l'autorisation de signer le devis des travaux pour effectuer cette réparation

Après en avoir délibéré le conseil décide d'autoriser Madame la Présidente à signer le devis à l'entreprise NEROCAN pour un montant de 12 192 € HT.

Le conseil autorise la commune de Tarabel à encaisser le chèque de GROUPAMA en contre partie du même montant.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après

le dépôt en Préfecture le

12/03/2021

Et de la publication le

12/03/2021

Le Maire, 


Christian CAMINADE